Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 033-213301229-20250327-DELIB_09_2_2025-DE

VILLE DE CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, BAUCHU, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme HUIN à Mme BAVARD, Mme GASTAUD à Mme SILVESTRE, M. CELAN à M. LANGLOIS, M. RECORS à M. DESCLAUX,

SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. STEFFE a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 033-213301229-20250327-DELIB_09_2_2025-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025- DELIBERATION N° N°2/9

Réf : Techniques – Julien Jover – Thierry Renou – 1.3

OBJET : PROJET DE CREATION DE VESTIAIRES A L'ECOLE DU BOURG – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION.

Monsieur LANGLOIS expose,

Afin de réaliser des études préliminaires, des esquisses et d'établir un permis de construire pour le projet de création de vestiaires à destination du personnel dans l'école primaire du bourg, un contrat a été signé avec la société EURL FABRE ANDREOTTI ARCHITECTURE.

Le montant de ce contrat s'élève à 2 850 € HT, soit à 3 420 € TTC.

Il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur ces travaux de création de vestiaires estimés à 60 000 euros HT et d'autoriser le dépôt du permis de construire correspondant.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions de Monsieur le Maire,
- Autorise le Maire à déposer le permis de construire pour la création de vestiaires pour le personnel à l'école primaire du Bourg.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jérôme STEFFE

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 31/03/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 31/03/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ETAT INITIAL:

Le projet est situé au 35 / 37 chemin de Puyau , sur la commune de Cestas (33). Les parcelles cadastrées BV 5 et BV 297 , pour superficie totale de 11 778 m², abritent le site de l'école du bourg.
Le bâtiment "B" où se situe le projet, est à cheval sur les 2 parcelles.
Le projet ne modifie qu'une portion de façade. Aucune modification de terrain, d'emprise, d'espaces verts, de gabarit, de recul, de réseaux,..., est à noter.

ETAT PROJETE:

Le présent dossier consiste en la création de vestiaires et d'une salle de repos pour les agents travaillant dans l'école.
Seule les façades sur cour et rue recevront des modifications.
Côté cour, une zone du préau sera transformée en surface plancher : création d'une salle repos, ainsi qu'une buanderie. 2 pièces seront rénovées en vestiaires.
Côté rue, 3 fenêtres seront mises en place: 1 pour la salle de repos, 1 pour la buanderie, une autre pour les vestiaires femmes. Ces 3 fenêtres recevront des grilles de défense.

Les matériaux sont les suivants:

- façade créée maçonnée avec enduit taloché fin + peinture ton crème/blanc cassé, idem existante
- portes de service métalliques créées ton blanc.
- menuiseries en alu ton blanc - grille de défense peinte ton blanc.

Ci- contre, photos du projet avant et après.

AVANT (côté cour)

APRES

AVANT (côté rue)

APRES

Les documents réalisés, ne peuvent et être utilisés comme documents d'exécution ou document PC, ni être reproduits ou transmis sans autorisation écrite de FABRE ANDREOTTI ARCHITECTURE.
Ces documents seront à compléter par toute autre étude complémentaire (étude de sol - étude BA) ou tout autre motif jugé utile.
FABRE ANDREOTTI ARCHITECTURE décline toute responsabilité quant à l'utilisation frauduleuse de ses documents. Propriété exclusive de FABRE ANDREOTTI ARCHITECTURE.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 033-213301229-20250327-DELIB_09_2_2025-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 033-213301229-20250327-DELIB_09_2_2025-DE

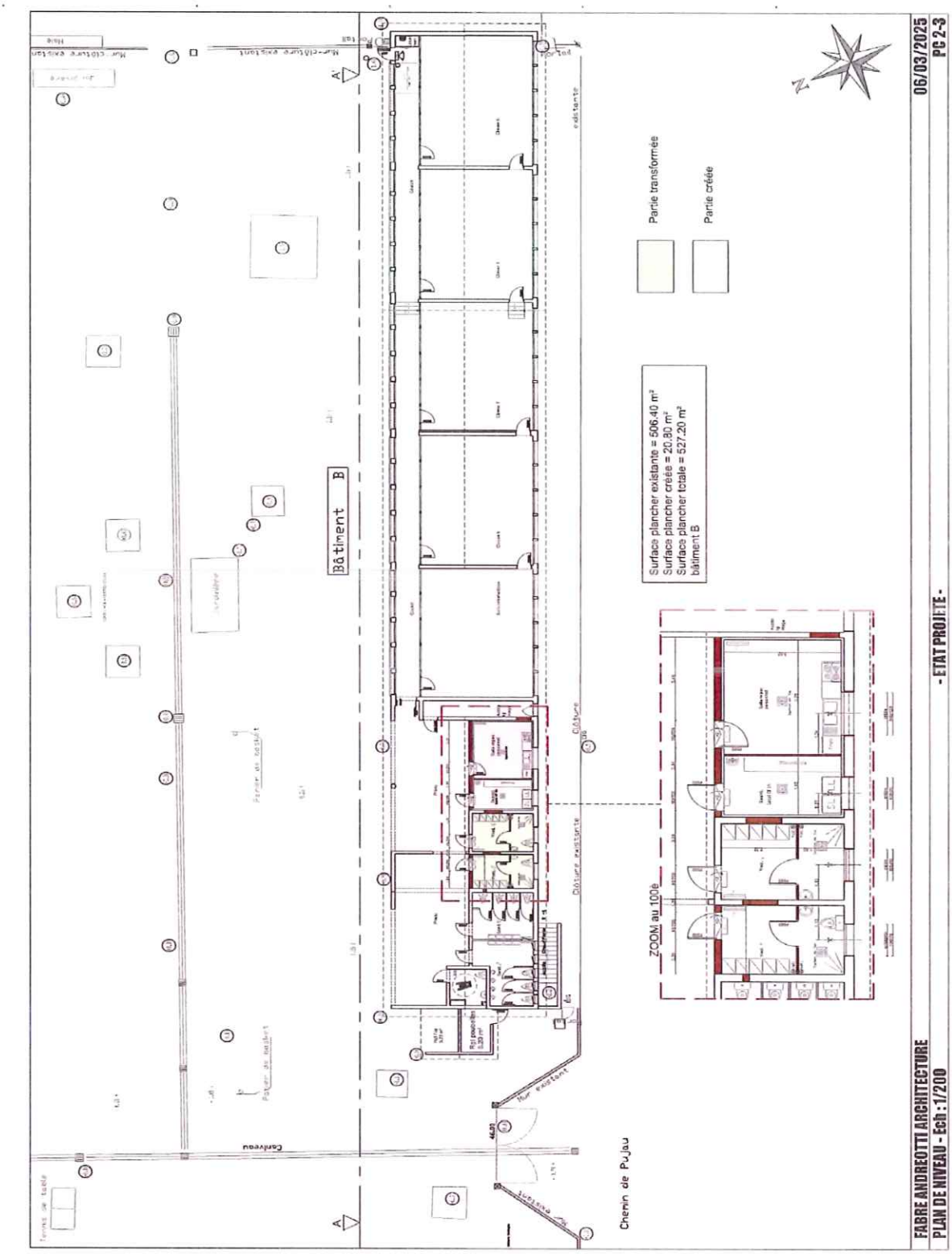

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 033-213301229-20250327-DELIB_09_2_2025-DE

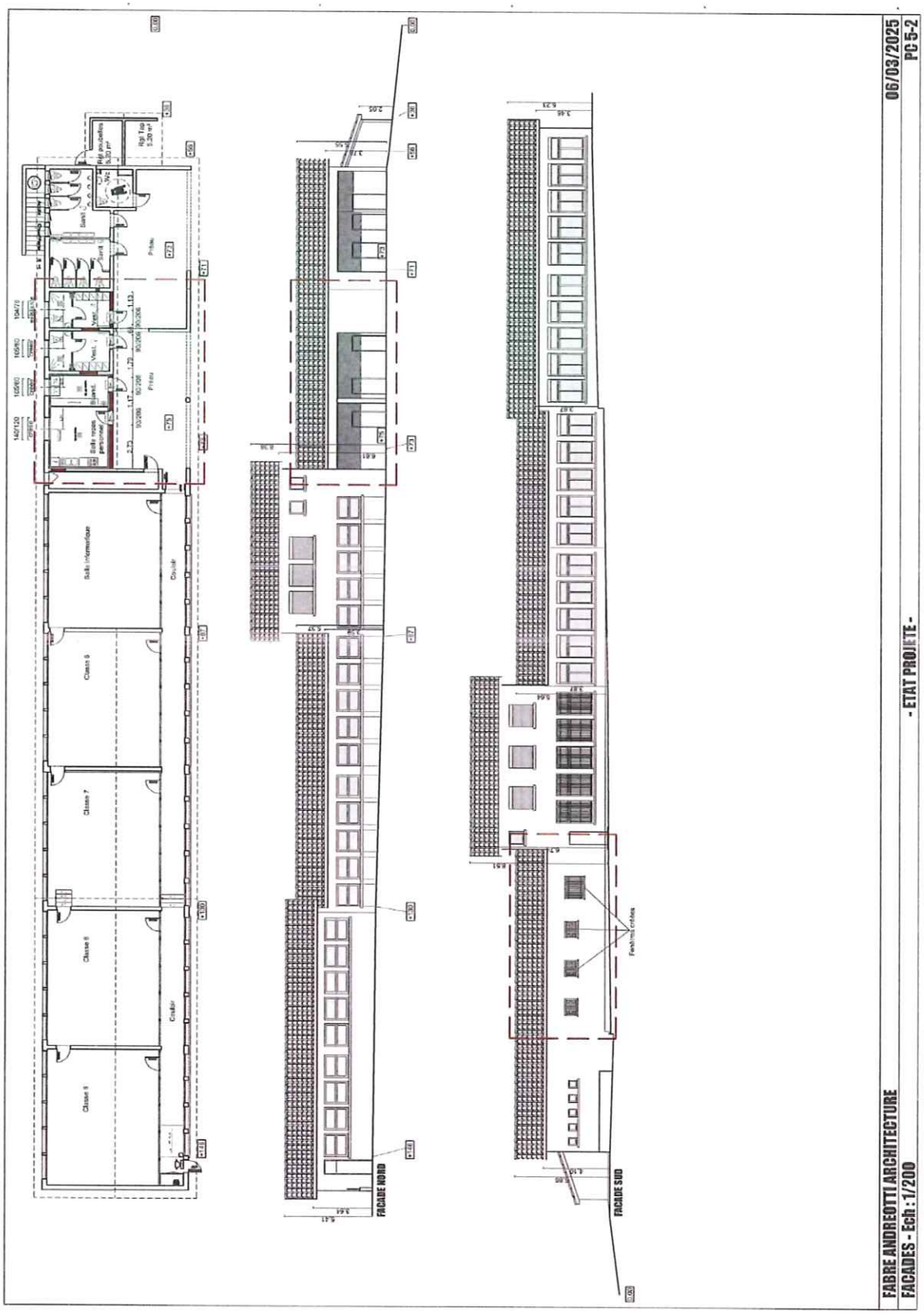

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 033-213301229-20250327-DELIB_09_2_2025-DE